15.04.2020 – 09:00 Uhr

Conseils de comportement du CIPI : utiliser correctement les batteries lithium-ion

Bern (ots) -

Les batteries lithium-ion sont particulièrement riches en énergie. Elles présentent donc un potentiel de danger nettement plus important que les batteries classiques. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI vous donne des conseils pour réduire le risque à un minimum.

Les puissantes batteries lithium-ion sont des accumulateurs d'énergie efficaces et durables. Elles sont surtout utilisées dans les téléphones mobiles, les vélos électriques ou les ordinateurs portables. On reconnaît une batterie lithium-ion à l'inscription " Li " qu'elle comporte. En cas de surcharge, de décharge profonde ou d'endommagement, ces batteries peuvent prendre feu. Des gaz toxiques s'en échappent alors souvent.

Il suffit de prendre quelques mesures de précaution pour diminuer le risque d'incendie. Chargez toujours les batteries lithium-ion avec les chargeurs originaux prévus à cet effet. Protégez les batteries du rayonnement solaire direct. Si vous n'utilisez pas un appareil pendant une longue durée, par exemple votre vélo électrique durant l'hiver, retirez la batterie de l'appareil et stockez-la idéalement à moitié pleine dans un environnement frais. Lorsque vous sortez la batterie de l'environnement frais, laissez-la d'abord se réchauffer à température ambiante avant de la recharger. En cas de stockage prolongé d'une batterie vide, elle peut subir une décharge profonde, ce qui augmente le risque d'incendie lors de la recharge.

Si la batterie prend feu malgré toutes les mesures prises, appelez d'abord les pompiers. Mettez-vous ensuite en sécurité ainsi que les éventuelles autres personnes présentes.

Mesures de précaution

- Chargez les batteries uniquement avec le chargeur original.
- Si une batterie présente des déformations, des fissures ou des gonflements, changez-la et ne la rechargez plus.
- Chargez les batteries à température ambiante entre 10° et 30°C.
- Évitez les accumulations de chaleur.
- En cas de non-utilisation prolongée, retirez toujours la batterie de l'appareil et stockez-la à moitié pleine.

Comportement en cas d'incendie

En cas d'incendie, il faut toujours alarmer - sauver - éteindre :

- Alarmer. Alarmez immédiatement les sapeurs-pompiers.
- Sauver. Sauvez les personnes et les animaux. Mais ne vous mettez jamais vous-même en danger.

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100846029 abgerufen werden.